



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le trente septembre à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques .

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, VAGINAY Sophie (pouvoir de Mme LAE-ESMENJAUD Marie Hélène), ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra représentant M. BULTEL Jean-Pierre, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre (pouvoir de M. BAGUE Patrice), BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), PAYOT Jean Michel (pouvoir de Mme DOUX Séverine), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de M. GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jean, BOUVET Patrick, FERRON Jean et CRAPSKY Bernard représentant M. NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie Hélène ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY Sophie, DOUX Séverine ayant donné pouvoir à M. PAYOT Jean Michel, BOISSE Sandrine, MM. BAGUE Patrice ayant donné pouvoir à M. MARTIN-CHARPENEL Pierre, FRELASTRE Jean-Michel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GILLY Lucien ayant donné pouvoir à M. COLLOMB Stéphane, BULTEL Jean Pierre représenté par Mme REYNAUD Sandra, GAMBAUDO Georges et M. NICOLAS Yves représenté par M. CRAPSKY Bernard.

Délibération n°2016/109

OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : TARIFS PARTICULIERS ET GRATUITES SAISON 2016-2017

Considérant la nécessité de fixer des compléments de tarifs et des tarifs Inter CE pour la saison d'hiver 2016-2017,

Considérant la nécessité de fixer les gratuités pour la saison d'hiver 2016-2017,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs Assurances pour la saison d'hiver 2016/2017,

Considérant la nécessité de fixer le tarif du forfait 3 stations pour la saison d'hiver 2016/2017,

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie Sauze Super-Sauze Ubaye réuni le 6 Septembre 2016,

Sur proposition du Président,
Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,


- **FIXE** les compléments de tarifs comme suit :

Compléments de tarifs	
Frais d'envoi par la Poste des forfaits (courrier suivi)	3,00 €
Tarif 1 montée par client en ski de randonnée accompagné par un professionnel, avec contact en amont par le professionnel	4,50 €


- **FIXE** les tarifs inter CE comme suit :

Inter CE	
sur présentation de la carte de l'Inter CE avec au préalable une convention signée entre le représentant de l'Inter CE et de l'exploitant	
Tous forfaits (tarif public de référence)* * hors forfaits saison, skipass 3 stations, carte 7 jours liberté, débutant, piéton et assurance	-10 %

- **FIXE** les gratuités comme suit :

		GRATUITÉS 2016/2017	
Accords Commerciaux	Bénéficiaires	Titre de transport	Conditions
	Représentants TO	Journée	Signature Directeur Régie ou Responsable des ventes
	clients saison et séjour 10 j et +	Brassard	à la demande
	employés et propriétaires restaurants d'altitude	Télesiège Hente ou Alp (piéton uniquement)	sur liste visée par Directeur Régie
Actions Promotionnelles	Bénéficiaires	Titre de transport	Conditions
	Animation station	≤ Journée ou Piéton	Programme OT + demande de gratuité => Signature Directeur Régie
	Ubaye Tourisme (Accueil Presse Médias)	Journée ou pluri journalier ou Piéton	Demande de gratuité => Signature Directeur Régie
	Ubaye Tourisme (pôle marketing / web)	2 forfaits saison	demande écrite validée par le Directeur Régie
	Dotation Régie (fcts)	Journée ou pluri journalier ou Piéton	Signature Directeur Régie
	Notre clientèle sur la téléski de Pré-Clos	1 h de ski gratuit par jour	1h de ski gratuite par jour sur la piste de Pré-Clos uniquement
Procédures administratives	Bénéficiaires	Titre de transport	Conditions
	Attesté délivrance de forfait (TO, Photos clients, etc.)	≤ Journée	Signature Directeur Régie ou Responsable des ventes
	Interventions techniques	≤ Journée	Signature Directeur Régie ou Directeur Exploitation
	Original pour assurances	Journée et plus	Attestation de récupération du forfait signée par le client
	Perle de forfait	Duplicata de forfait suivant le titre	Déclaration de perle + recherche sur la logiciel des ventes
Accords partenaires	Bénéficiaires	Titre de transport	Conditions
	Courses FIS et FFS Nationales, de ligue ou de comité départemental (Compétiteurs et officiels)	Journée ou pluri journalier	Demande écrite du club.
	Autres courses (Club, association diverse, ...)	≤ Journée	Pour les officiels, sur demande écrite du club. Limité à 20 par journée.
	PGHM	Saison	Sur liste visée par le Directeur Régie
	Gendarmerie	Saison	Sur liste visée par le Directeur Régie
	PSIG	Saison	Sur liste visée par le Directeur Régie
	Guide de haute montagne qui viennent avec des clients	Journée	Sur présentation de la carte professionnelle + client.
	Membre ESF ESI et autres extérieurs à la station qui appartiennent des clients+ membre venant faire une course et encadrant une course	Journée	Sur présentation de la carte professionnelle + carte syndicale à jour + client.
	Pôle espoir / DCSPP / FFS ...	≤ Journée	Demande écrite, Signature Directeur Régie ou Responsable des ventes
	DSF	≤ Journée	Accord national sur présentation de la carte DSF
	Domaines Skiables de France	≤ Journée	Accord national sur présentation de la carte DSF
	Club scolaire ANDRE HONNORAT	Saison à Stations	Accord partenariat pour les entraîneurs
	Régisseurs carte jeune	Saison à Stations	4 personnes mentionnées sur une liste visée par le Directeur Régie
	clubs partenaires de la station	Saison	sur accord préalable, réservé aux dirigeants, limité à 6 pour le GSSB et à 3 pour les autres clubs. Liste fournie par le club et signée par le Directeur Régie.
Accord foncier	Bénéficiaires	Titre de transport	Conditions
	Propriétaires et indivisions	Tarif public journée ou pluri journalier	Sur liste cadastrale, délibération CCVU et antériorité + convention + justificatifs
Accord Sociaux	Bénéficiaires	Titre de transport	Conditions
	Employés Régie	Saison Sauze	Carte de service
	Employés Régie (hors extra)	15 journées	Réservé au conjoint, concubin, sur présentation d'un justificatif. Carte de service nominative avec photo de l'employé, limité à 1 par jour, non reportable sur hiver suivant.
	Employés des autres stations	≤ Journée	Sur présentation d'un justificatif de l'employeur
Invités	Bénéficiaires	Titre de transport	Conditions
	CCVU	Tous titres	Validation Président au cas par cas
	Directeur Régie	≤ Journée	Validation Directeur Régie au cas par cas (maxi 150)

- **FIXE** les tarifs Assurances comme suit :

		ASSURANCES HIVER 2016/2017			
	journee	saison	pack famille 6 jours et plus	famille saison	
Prix de vente par Gras Savoye Montagne	1,33 €	27,00 €	0,86€/jour/pax	81,00 € jusqu'à 5 pax	
Prix de vente par la Régie du Sauze	2,90 €	41,00 €	1,90 €	123,00 € base 4 pax	
commission	1,57 €	14,00 €	1,04 €	42 € base 4 pax et 72,75 € pour 5 pax	

	assurance TN	assurance pack famille
simulation pour un pack famille 6 jours 4 pax :	69,60 €	45,60 €
commission	37,68 €	24,96 €

- **MAINTIENT** le tarif des forfaits suivants pour la saison 2016-2017 comme suit :

Skipass Ubaye et carte jeune	
Ski-pass saison Ubayen 3 stations avant le 15/11/2016	430,00 €
Ski-pass saison Ubayen handicapé (50% du tarif de base)	215,00 €
Ski-pass 3 stations 6 jours – Adultes (de 12 à 64 ans)	197,00 €
Ski-pass 3 stations 6 jours - Enfant (5 à 11 ans)/ Senior (65 à 74 ans)	156,00 €
Saison carte jeune 3 stations - Prix de vente à la CCVU (volume minimum 1000)	91,00 €
Tarif enfant journée "oubli carte jeune ou absence de carte jeune" dans le cadre d'une sortie en groupe encadrée (collège, lycée...)	5,00 €
La CCVU détermine les conditions d'attribution et de vente du forfait saison carte jeune 3 stations et les communique aux revendeurs dudit forfait saison.	

- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille, 22 rue Breteuil, 13006 MARSEILLE, à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,
M. Jacques MARTIN